

(Auc) un logement?

Étude sur l'exclusion liée au logement à Bâle-Ville
et sur l'engagement de la Christoph Merian Stiftung

Pour la plupart des habitants de Bâle, le fait d'avoir un logement est tout naturel.

(Auc)un logement ?

**Étude sur l'exclusion liée au logement
à Bâle-Ville et sur l'engagement de la
Christoph Merian Stiftung**

Les faits et les chiffres	6
Qui est sans logement ?	11
Où vivent les personnes sans logement ou sans abri ?	21
Pourquoi quelqu'un devient-il sans logement ?	31
De quoi les personnes sans logement ont-elles besoin ?	41
Que faire ?	49
Conclusion	57

Les faits et les chiffres

Étude sur l'exclusion liée au logement à Bâle-Ville

L'exclusion liée au logement a jusqu'à présent rarement fait l'objet d'études scientifiques en Suisse. L'étude réalisée au nom de la Christoph Merian Stiftung (CMS), intitulée

«Absence d'abri, exclusion liée au logement et précarité. Ampleur, profils et besoins dans la région de Bâle» et menée par la Faculté de travail social de la *Fachhochschule Nordwestschweiz* (FHNW) [École supérieure de sciences appliquées du nord-ouest de la Suisse] a rassemblé pour la première fois des faits et des chiffres concrets, et les a placés dans le contexte de mesures de politiques sociales et en faveur du logement, que le canton de Bâle-Ville pourrait adopter. L'objectif de l'étude est de comprendre ce qu'il faudra faire pour que les personnes sans abri ou sans logement soient à nouveau correctement intégrées dans la société.

Pour la clarté terminologique et la classification du terme «exclusion liée au logement», l'étude est basée sur la typologie ETHOS, commune à toute l'Europe (*European Typology on Homelessness and Housing Exclusion* ou Typologie européenne de l'exclusion liée au logement). Cette typologie fait la différence entre les termes «sans abri», «sans logement», «en habitat précaire» et «en habitat inadapté». En conséquence, l'exclusion visible liée au logement (nuits passées à l'extérieur, vie dans la rue et dans des abris) est le dernier niveau d'une spirale descendante de conditions de logement précaires, temporaires, dangereuses et inadéquates.

L'étude a duré environ deux ans et a inclus les recherches individuelles suivantes :

- Sondage par écrit auprès de 469 personnes, dans 12 structures d'assistance
- Recensement de nuit dans des lieux sélectionnés dans toute la ville
- Entretiens guidés avec des travailleurs sociaux et des personnes aidant les personnes sans logement
- Évaluation des statistiques et des rapports des structures d'assistance aux personnes sans logement
- Une personne de l'équipe de recherche a travaillé pendant trois mois en tant qu'observateur participant dans des points de rencontre, des centres d'accueil de jour et des centres d'aide alimentaire.

Qui est affecté?

- Sur les 469 personnes interrogées dans les 12 structures d'assistance, 362 répondants (77%) s'étaient trouvés sans abri, sans logement ou dans une situation de logement inadéquate ou précaire au moins une fois dans leur vie.
- Environ 100 personnes sont actuellement sans abri au sens strict à Bâle-Ville : la moitié d'entre elles dorment dehors, dans des bâtiments semi-publics ou en hébergement d'urgence.
- 200 personnes sont considérées sans logement au sens de la typologie ETHOS, car elles vivent en hébergement d'urgence grâce aux aides sociales. De plus, des personnes sont hébergées dans des centres d'accueil pour requérants d'asile, des foyers et des pensions pour petits budgets.
- Dans le sondage écrit, environ quatre fois plus d'hommes que de femmes sont sans abri au sens large à Bâle-Ville.
- La représentation la plus forte concerne la classe d'âge comprise entre 26 et 50 ans.
- Un peu plus de la moitié des personnes concernées sont des ressortissants étrangers.

Les causes

- Beaucoup de personnes touchées sont confrontées à de multiples problèmes.
- Près de la moitié des répondants ont indiqué que des problèmes financiers avaient provoqué la perte de leur propre logement.
- Pour les hommes en particulier, la perte d'emploi marque le début des problèmes de pauvreté.
- En troisième position viennent les problèmes de santé et, en quatrième lieu, les problèmes relationnels.
- Bâle est confrontée à une pénurie de logements. Les hébergements abordables sont rares pour les personnes en difficultés financières.
- Le système de soutien existant atteint manifestement ses limites en matière de gestion des problèmes multiples des individus concernés.

Les effets

- L'exclusion liée au logement est une forme grave de pauvreté, qui conduit notamment à l'isolement social, à la misère physique et à l'exclusion sociale.
- Les personnes sans logement se voient refuser leur autonomie et leur indépendance : elles dépendent d'autres personnes, ainsi que des heures d'ouverture, des règlements et des critères d'admission des établissements d'accueil pour personnes sans logement.
- L'exclusion liée au logement rend malade : les problèmes de santé existants persistent ou s'aggravent, et d'autres viennent s'y ajouter.
- La vie en logement précaire ou en arrangement provisoire représente une charge mentale et physique.
- L'exclusion liée au logement menace de devenir un état de fait permanent pour l'individu concerné. Il existe des mécanismes de transition de la vie sans logement à l'indépendance, en passant par l'aide à l'autonomie, mais ceux-ci sont inefficaces ou méconnus.

Recommandations de base concrètes de l'étude

- Afin d'éviter que des personnes vivent dans la rue à Bâle, la pire forme d'exclusion liée au logement, l'objectif premier doit être de fournir un abri permanent, rapidement et sans bureaucratie : un projet pilote d'« Hébergement d'urgence inconditionnel », et peut-être une « Maison pour les personnes sans logement ».
- La coopération entre les institutions d'aide aux personnes sans logement doit être renforcée afin de satisfaire aux besoins essentiels des personnes sans logement (protection, rétablissement, sécurité).
- Pour Bâle, il conviendrait dans un premier temps de mettre au point une stratégie de priorité au logement (*Housing First*) qui permette d'établir une situation de logement stable.
- Mesures de politiques sur le logement :
- Prévention des pertes de logements / renforcement de IG Wohnen [une organisation non gouvernementale fournissant des services sociaux]
- Aide au logement pour les personnes qui n'ont aucune chance sur le marché du logement classique
- Promotion de modes de vie temporaires et expérimentaux, par exemple les « tiny houses »
- Point de contact pour les locataires

- Soutien et renforcement des ménages touchés par la pauvreté et socialement défavorisés afin d'éviter la perte et l'absence de logement.
- Suivi : les données sur l'exclusion liée au logement sont insuffisantes. Il faut une enquête et des rapports réguliers.

Mesures de la Christoph Merian Stiftung (CMS)

La Christoph Merian Stiftung recommande d'élaborer, en coopération avec le canton de Bâle-Ville, une stratégie globale qui prenne en compte l'absence de logement, l'exclusion liée au logement et la précarité de la vie, avec les objectifs suivants :

- Approche globale, notamment transition de la vie dans la rue aux hébergements d'urgence, et de l'assistance à l'autonomie
- Coordination et mise en réseau des départements et institutions impliqués dans les problématiques relatives aux personnes sans logement et à l'hébergement
- Suivi : échange régulier d'expériences et clarification des besoins entre les acteurs dans les domaines de l'absence de logement, de l'exclusion liée au logement et des conditions de vie précaires, avec la participation des financeurs (Département de l'économie, des affaires sociales et de l'environnement, Département de la santé, Département présidentiel du canton de Bâle-Ville).

JEREMIAS est debout, en imperméable, et regarde autour de lui comme s'il était ici pour la première fois. Pour le moment, le lieu de rencontre est calme. Sur une table ont été mis du thé et du pain. Le jeune homme en prend un peu, précautionneusement. Est-il vraiment permis de se servir soi-même ? La capuche de Jeremias masque son visage, seuls en ressortent son nez et son épaisse barbe. Ses grandes mains sont terreuses, le bout de ses doigts étrangement rouge. L'odeur corporelle remplit la pièce ; d'autres invités ouvrent les fenêtres. Les yeux bleus alertes de Jeremias disparaissent sur son visage, recouvert de pustules rouges et de pellicules. « Je vis principalement dans les bois », explique-t-il. Il vient rarement ici. « Il y a trop de gens qui me disent comment faire mieux. » Des gens qui l'ont regardé et lui ont dit qu'il avait tout faux. « Ils m'appellent Le Clochard. » C'est pourquoi il a cessé de s'excuser en mendiant de l'argent. De toute façon, il serait vu comme différent, et n'aurait personne pour l'écouter. Jeremias se pose beaucoup de questions sur le sens et le but de son existence. Ce faisant, il a complètement oublié son apparence. De la sueur s'écoule du bout de son nez. Il parle de son attachement à Bâle, de ses années d'école primaire et du rôle de marginal qu'il a toujours joué. À un moment donné, il en a tiré les conséquences et est tout simplement parti vivre dans les bois. Il ne sait pas quand il reviendra.

Qui est sans logement ?

Pas de protection, pas de repos, pas de sécurité : les personnes sans logement ne peuvent pas, ou peuvent à peine satisfaire leurs besoins essentiels. Elles sont vulnérables et dépendent de la bonne volonté d'autres personnes, des horaires d'ouverture et des règlements des institutions, de la météo. Elles se déplacent sans l'avoir choisi d'un endroit à l'autre, à la recherche de chaleur, de nourriture, d'un lieu où se laver, d'un coin tranquille. Elles luttent constamment pour leur survie. À Bâle-Ville, environ 100 personnes sont sans domicile fixe ; la moitié d'entre elles passent la nuit en hébergement d'urgence ou « dans la rue », c'est-à-dire dans un lieu public. Si vous incluez les personnes qui, selon la typologie ETHOS (voir p. 20), sont considérées comme sans logement en raison de leur situation de logement précaire et sont donc également considérées, au sens large, comme sans abri, bien plus de 300 personnes sont alors concernées à Bâle.

Plus d'hommes que de femmes

À Bâle-Ville, quatre fois plus d'hommes que de femmes sont sans abri ou sans logement ou vivent dans un logement précaire. Ce rapport peut être observé dans toute l'Europe et a été confirmé par de nombreuses études. Les hommes sont plus susceptibles d'être impliqués dans de multiples processus d'appauvrissement qui mènent finalement à l'exclusion liée au logement. Les femmes sont plus susceptibles de s'appuyer sur leur réseau social et de trouver un logement chez des amis ou des connaissances. Cela peut aussi impliquer des relations de forte dépendance. Pour des raisons de sécurité, les femmes tentent d'éviter à tout prix de devenir sans-abri. Dans le même temps, il convient de noter que les femmes touchées par des difficultés d'hébergement ne peuvent bénéficier que de quelques offres spécifiques.

Durée et complications de l'exclusion liée au logement

Les deux tiers des personnes interrogées sont sans logement depuis plus d'un an et passent la nuit dans des lieux publics. Ces personnes sont les plus touchées par les restrictions, souffrent du froid, de l'humidité et du manque d'accès à des mesures d'hygiène rudimentaires. Les conditions d'hébergement précaires (refuge de nuit, logement privé changeant) durent plus longtemps, en moyenne 2,6 ans pour les répondants.

Groupes d'âge, nationalité, lieu de vie principal Bâle

La plupart des personnes sans logement ont un âge compris entre 26 et 50 ans. Ce groupe d'âge comprend environ 55% des personnes sans logement à Bâle. Environ un tiers de toutes les personnes sans logement sont plus âgées, et les hommes âgés en particulier passent plus de nuits dehors que les plus jeunes.

Les jeunes adultes entre 18 et 25 ans sortent le plus souvent de situations d'exclusion liée au logement par des moyens personnels, en trouvant un logement chez des tiers.

Un peu plus de la moitié des personnes concernées sont des ressortissants étrangers. Les groupes les plus importants sont issus de pays d'Europe de l'Est et d'Afrique.

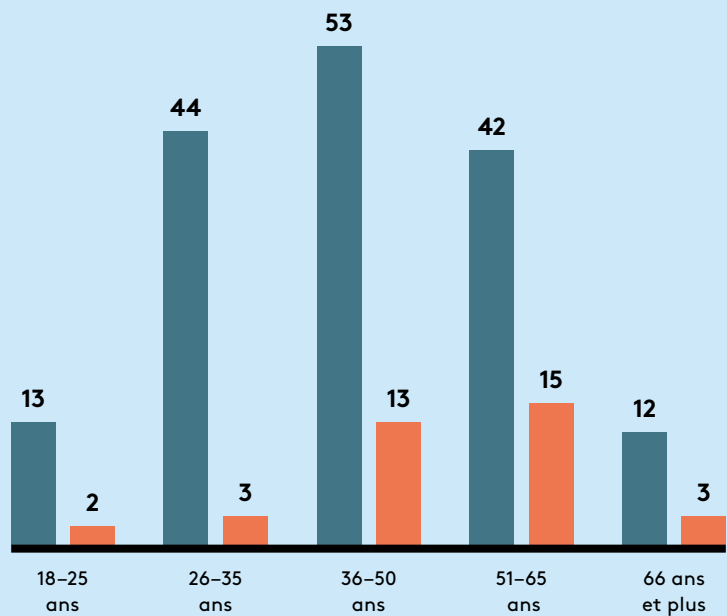
Les trois quarts des personnes sans logement de Bâle-Ville vivent en permanence dans la ville, quelle que soit leur nationalité, et désignent Bâle comme leur lieu de vie principal. Les autres viennent d'un autre canton, quelques-uns de pays voisins.

Personnes en procédure d'asile et sans-papiers

Pour la typologie ETHOS, les personnes hébergées dans des hébergements pour requérants d'asile et qui ne savent pas si leur demande d'asile sera approuvée, quel sera le pays d'accueil responsable ou si les demandeurs devront retourner dans leur pays d'origine sont considérées comme sans logement. De toute évidence, ces personnes ne possèdent pas leur propre logement. 177 requérants d'asile séjournaient à Bâle au moment du recensement au Centre d'enregistrement et de procédure du nord-ouest de la Suisse (CEP), en attente d'une décision sur leur demande d'asile.

Selon les estimations actuelles, environ 4 000 personnes vivent à Bâle sans titre de séjour en règle, ceux que l'on nomme les sans-papiers [résidents sans titre de séjour]. Les sans-papiers sont principalement des migrants en provenance de pays tiers (hors UE). Sur la base de leur nationalité, ils n'ont pas droit à un titre de séjour ni à un permis de travail. En raison de leur statut de séjour non autorisé, les sans-papiers ne peuvent pas conclure de baux, et vivent donc dans des conditions d'insécurité. L'étude ne recense presque aucune personne en cours de procédure d'asile ou sans-papiers, car ces personnes sont peu représentées dans les structures d'assistance aux personnes sans logement.

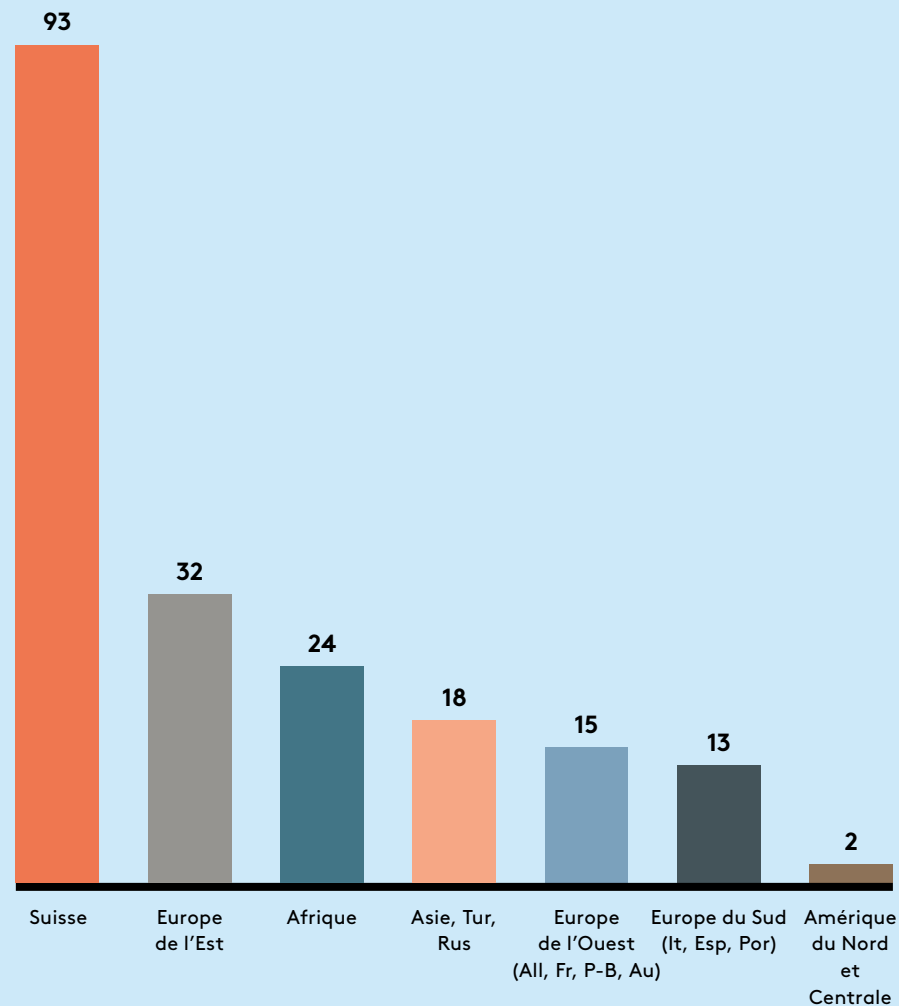
Groupes d'âge des personnes sans logement



Sur un total de 206 personnes, 6 n'ont pas donné leur âge.

● Hommes
● Femmes

Nationalité des personnes sans logement



Sur un total de 206 personnes, 9 n'ont mentionné aucune nationalité ou ont déclaré être apatrides.

Que signifie être sans abri ?

Le terme « absence de logement » n'a pas suffisamment de portée dans son sens littéral. Peu de personnes doivent passer la nuit uniquement dehors ou dans des lieux publics, environ 50 au moment du recensement, fin mars 2018 à Bâle. D'autre part, beaucoup plus de personnes vivent dans une situation de précarité qui les menace de devenir sans abri ou de vivre en logement précaire. C'est le cas, par exemple, lorsqu'il n'est plus possible de payer le loyer et que la recherche de logements moins chers est infructueuse. Quiconque doit vivre dans des aménagements provisoires inappropriés, en camping ou temporairement avec des connaissances ou des proches a certes un toit, mais se trouve toujours dans une situation matérielle, sociale et sanitaire anormale, extrêmement stressante et très nuisible à sa participation sociale.

Il est donc logique d'élargir la problématique de l'absence de logement aux conditions de logement compliquées, qui impliquent un risque de passer à un logement précaire ou inadéquat, ou de devenir sans logement. La location implique en soi une certaine précarité, d'autant plus si le loyer ne peut pas être payé par le locataire et est pris en charge, par exemple, par l'assistance sociale.

La typologie ETHOS

L'organisation faîtière FEANTSA (Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri) regroupe des organisations de toute l'Europe qui apportent une aide aux personnes sans logement. L'organisation a mis au point une typologie qui classe les personnes en fonction de leur situation d'hébergement, et fait de l'absence de logement sa propre référence. Cette typologie nommée ETHOS définit les formes suivantes d'absence de logement, d'exclusion liée au logement et de précarité des conditions de vie :

Les personnes **sans abri** sont celles qui passent la nuit dans des lieux publics, comme dans la rue ou dans un parc. En outre, la catégorie des personnes sans abri comprend celles qui passent la nuit en hébergement d'urgence ou dans une église.

Les personnes **sans logement** passent la nuit dans des locaux uniquement destinés à servir de solution provisoire. Il peut s'agir d'un hébergement d'urgence appartenant à l'assistance sociale ou à l'Armée du Salut, mais également d'un hébergement pour requérants d'asile, d'un centre d'accueil, d'une pension ou d'un hôtel bon marché. Toute personne qui pourrait sortir de prison, d'hôpital ou d'un centre éducatif fermé mais doit néanmoins rester dans l'établissement, car elle ne dispose pas d'un lieu de vie pour elle-même, est également sans logement.

Les conditions d'hébergement sont décrites comme **précaires** lorsque la personne n'a pas de bail, qu'elle est menacée d'expulsion ou qu'elle est contrainte de vivre temporairement avec des connaissances, des amis ou des partenaires.

Les logements qualifiés d'**inadéquats** comprennent les lieux qui ne sont pas traditionnellement destinés à l'habitation, notamment les garages, caves, tentes ou camping-cars.

ETHOS Typologie européenne de l'exclusion liée au logement

Catégorie opérationnelle	Situation de vie	Définition générique
Sans abri		
1 Personnes vivant dans la rue	1.1 Espace public ou externe (dans la rue, dans des abris de fortune, sous les ponts, etc.)	Personnes vivant dans la rue ou dans des espaces publics, sans hébergement pouvant être désigné comme local d'habitation
2 Personnes en hébergement d'urgence	2.1 Hébergement d'urgence	Personne sans lieu de résidence habituel, faisant usage des hébergements d'urgence, hébergements à bas prix
Sans logement		
3 Personnes en foyer d'hébergement pour personnes sans domicile	3.1 Foyers d'hébergement d'insertion 3.2 Logement provisoire 3.3 Hébergement de transition avec accompagnement	Personnes qui vivent dans des structures où la durée du séjour est limitée et où il n'y a pas de lieu de résidence permanent disponible
4 Personnes en foyer d'hébergement pour femmes	4.1 Hébergements pour femmes	Femmes hébergées du fait de violences domestiques et quand l'intention est que la durée du séjour soit courte
5 Personnes en hébergement pour immigrés	5.1 Logement provisoire / centres d'accueil 5.2 Hébergements pour travailleurs migrants	- Immigrants et requérants d'asile hébergés dans des logements de transition spéciaux jusqu'à ce que leur statut de résident soit clarifié - Hébergement pour étrangers avec permis de séjour et de travail temporaires
6 Personnes sortant d'institutions	6.1 Institutions pénales 6.2 Institutions médicales, service psychiatrique, centres de rééducation, etc. 6.3 Institutions pour enfants / homes	- Après la libération, pas de résidence décente disponible - Reste hospitalisé car aucun logement n'est disponible - Ne bénéficie plus de l'aide à la jeunesse mais reste au centre car aucune autre option de logement n'est disponible
7 Personnes vivant dans des structures permanentes pour personnes sans logement	7.1 Foyers de longue durée pour les personnes âgées sans logement 7.2 Logements en appartement individuel octroyés à des patients en ambulatoire	Hébergement de longue durée avec accompagnement pour personnes âgées précédemment sans logement (généralement plus d'un an)

Logement précaire		
8 Personnes en habitat précaire	8.1 Hébergement temporaire chez des amis / connaissances / parents 8.2 Occupation d'une habitation sans bail légal, occupation illégale d'un logement 8.3 Occupation illégale d'un terrain	- Vie dans un logement conventionnel, mais sans y établir de résidence principale et uniquement à titre d'abri temporaire, car aucun espace de vie personnel n'est disponible - Habitation sans bail légal, occupation illégale d'un logement - Occupation d'un terrain sans droit légal
9 Personnes menacées d'expulsion	9.1 Application d'une décision d'expulsion (location) 9.2 Avis de saisie (du propriétaire de la propriété occupée)	- Quand les avis d'expulsion sont opérationnels - Quand le prêteur possède un avis légal de saisie
10 Personnes menacées de violences domestiques	10.1 Incidents enregistrés par la police	Vie dans un logement sans être à l'abri de la violence malgré la protection de la police
Logement inadéquat		
11 Personnes vivant dans des structures provisoires / non conventionnelles	11.1 Caravanes 11.2 Construction non conventionnelle (garages, caves, greniers, maisons condamnées, etc.) 11.3 Tentés, habitat provisoire	Vie dans une habitation non conçue pour être un lieu de logement habituel, avec une structure basique. Abri, baraquement ou cabane de fortune Baraque ou cabine de structure semi permanente
12 Personnes en logement indigne	12.1 Logement inhabitables occupés	Bâtiments fermés à clef ou qui ne conviennent pas à un usage résidentiel, sont sur le point d'être démolis, ou sont définis comme impropres à être habités par les règlements de construction
13 Personnes vivant dans des conditions de surpeuplement sévère	13.1 Norme maximale de densité autorisée; ou à la limite nationale la plus élevée de surpeuplement	Vie dans des espaces qui, contrairement aux exigences minimales, sont complètement surpeuplés et habités par plus de personnes que ne le permet la loi

MARKUS va et vient entre diverses structures pour les personnes sans logement à Bâle. Il est très réservé, mais, une fois apprivoisé, il explique qu'il ne sait pas encore où il va dormir cette nuit-là. Il n'a pas d'argent, il a donné ce qui lui restait à un compagnon pour l'hébergement d'urgence : celui-ci avait de la fièvre et n'aurait pas dû dormir dehors. Markus est cuisinier qualifié, il a travaillé dans des hôtels de toute la Suisse avec des personnes réputées. Puis sont arrivés le divorce, la pension alimentaire, la dette. Il était très frugal, mais il n'arrivait pas à joindre les deux bouts, son patron l'a licencié après avoir remarqué son récent manque de fiabilité. Depuis lors, Markus vit avec des amis. Ses affaires sont réparties entre leurs logements. Il se rend parfois en hébergement d'urgence, même si c'est là qu'il est le moins à l'aise. Il est inscrit à l'aide sociale, et cherche un logement depuis déjà un an. Markus prend la vie comme elle vient : il fait chaque jour la navette entre des institutions, des centres de distribution de produits alimentaires et ses amis. Ce qui lui manque le plus, c'est le sentiment de fermer une porte derrière lui et de savoir que c'est son espace, que personne n'y entrera sans son accord.

Où vivent les personnes sans logement ou sans abri ?

Toute personne qui passe la nuit sur le canapé de quelqu'un d'autre, sur une banquette dans un lieu public ou, dans les cas extrêmes, sur un banc dans un parc perd toute intimité. Les personnes sans logement ne disposent pas de leur propre foyer, où elles pourraient se retirer, se remettre de l'agitation, du bruit et du stress. Les enquêtes sur les personnes sans logement en ce qui concerne leur situation de logement personnelle ne fournissent que des instantanés, car leur vie est instable. Comme Markus, qui dort une fois en hébergement d'urgence, une fois en plein air, puis parfois chez des connaissances. Parfois, il ne le sait que peu de temps à l'avance. Comme le montre l'étude, ce que vit Markus est caractéristique de nombreuses personnes sans logement. Près des deux tiers des répondants ont dû vivre chez des parents, des amis ou des partenaires au moins une fois dans leur vie, car ils n'avaient pas de logement à eux.

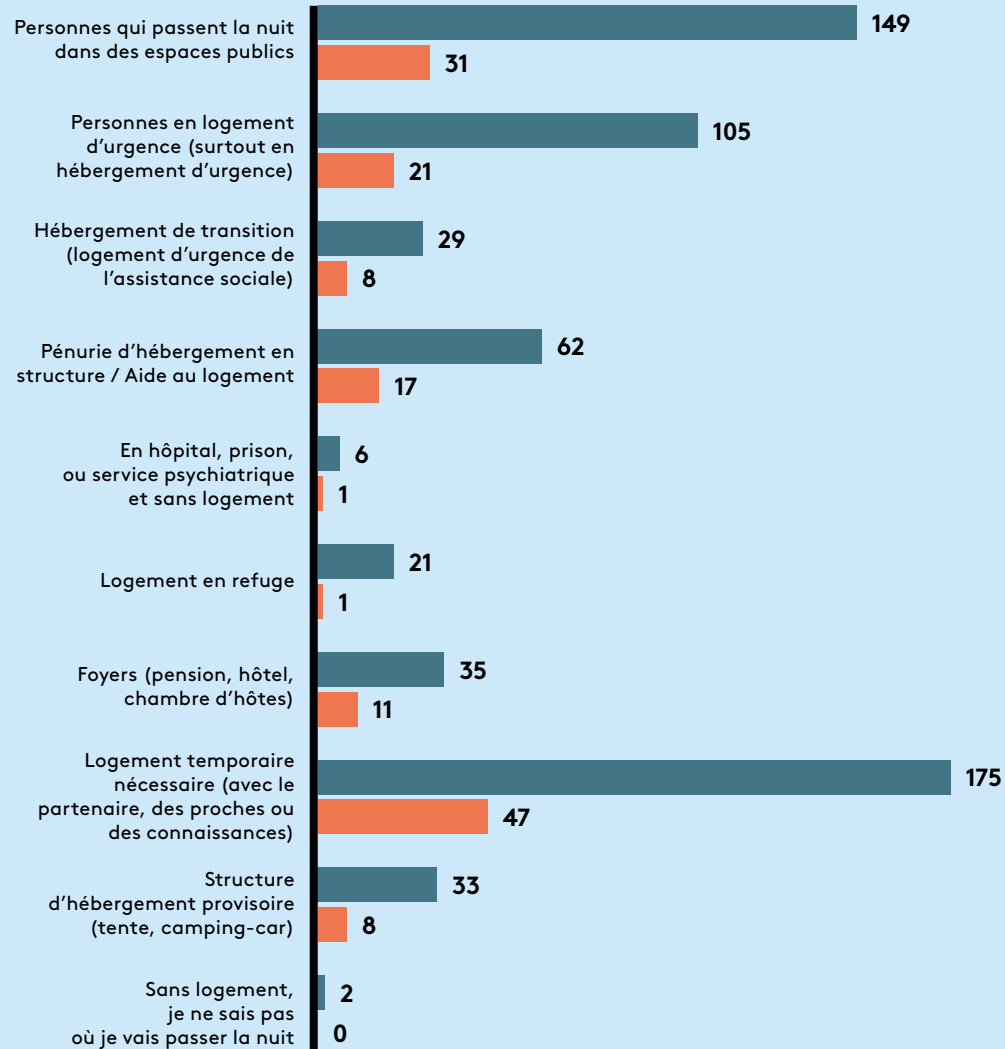
La moitié d'entre eux ont dormi dehors à un moment de leur vie. Ils sont un peu plus d'un tiers à avoir passé la nuit dans un centre d'hébergement d'urgence, et un autre tiers à avoir été en maison d'accueil ou en structure d'hébergement d'urgence. Un quart d'entre eux a préféré une chambre d'hôtes, un hôtel bon marché ou une structure provisoire, comme une tente ou un camping-car.

Dans l'étude de la FHNW, plus de la moitié des répondants alternent entre la nuit dans la rue et celle en logement temporaire, que ce soit dans un centre d'hébergement d'urgence, dans des structures à bas seuil d'accès ou chez des contacts privés. Dans chaque cas, la situation du logement est précaire et non sûre. Il n'y a pas de sécurité dans la durée. La tension règne dans des structures comme les hébergements d'urgence, où dorment de nombreuses personnes souffrant de troubles psychologiques. Ceci, associé au manque d'intimité, conduit régulièrement à des conflits.

Dans le passé récent, les logements dits « pour SDF » ont été critiqués en raison des mauvaises conditions de vie qu'ils offraient. D'une part, les propriétaires adaptent le loyer à la hausse des prix sur le marché du logement ; d'autre part, la qualité de vie diminue. Les répondants bénéficiaires d'aides sociales se plaignent de problèmes tels que le froid, le chauffage défectueux, l'humidité, l'absence d'installations sanitaires personnelles, l'absence d'électricité, le bruit et les conflits dans le quartier. De telles situations affectent la santé physique et mentale des personnes concernées. Les agences gouvernementales qui viennent en aide à ces personnes, comme l'assistance sociale et la sécurité sociale, ont peu d'influence sur les conditions précaires : elles financent les loyers, mais ne sont ni propriétaires ni locataires de ces logements.

Conditions d'hébergement

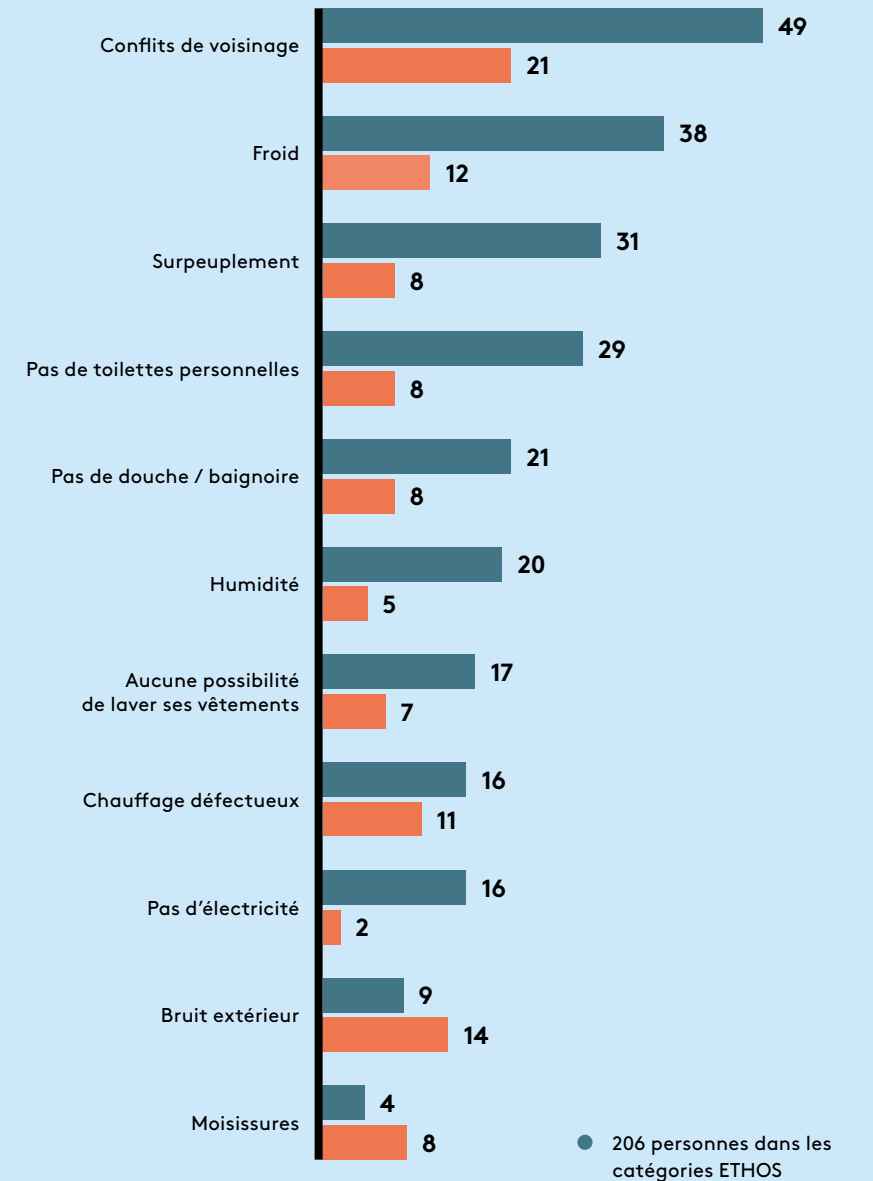
Absence d'abri, de logement ou habitat précaire



Plusieurs réponses possibles

● 293 Hommes
● 68 Femmes

Les raisons des problèmes de logement



Plusieurs réponses possibles

● 206 personnes dans les catégories ETHOS
● 111 bénéficiaires de l'aide sociale pour un bail

Contextes et vécus spécifiques

Le manque d'abri et l'exclusion liée au logement sont désormais plus hétérogènes qu'il y a dix ans. À l'origine, de nombreux centres d'accueil de jour étaient destinés aux personnes sans emploi ou aux toxicomanes. Aujourd'hui, les personnes qui y passent peuvent être confrontées à un problème de pauvreté, mais il s'agit aussi de personnes souffrant de troubles mentaux, de demandeurs d'emploi d'Europe centrale et de l'Est, de sans-papiers et de requérants d'asile.

Personnes présentant un trouble psychique

Parmi les personnes qui fréquentent les centres d'accueil de jour, on compte de plus en plus de personnes ayant des problèmes de santé mentale. Certaines d'entre elles sont hébergées en clinique psychiatrique, mais elles sont également en centre d'accueil de jour pendant la journée. Cela nécessite davantage d'attention et d'intervention de la part des institutions concernées. L'augmentation du nombre de « personnes souffrant de troubles mentaux » dans les centres d'accueil de jour est perçue comme un défi, qu'une coopération accrue avec des experts en psychiatrie permet de surmonter.

Beaucoup de personnes ayant des problèmes de santé mentale ont de multiples problèmes, notamment la toxicomanie. Elles alternent souvent entre assistance à domicile, logements précaires et séjours plus ou moins prolongés en service psychiatrique. L'admission en clinique se produit souvent dans une situation critique, où la perte imminente ou passée du logement fait partie d'une crise globale. Celles qui ne bénéficient pas d'une forme de supervision après leur séjour en clinique peuvent se retrouver en hébergement d'urgence ou dans d'autres conditions de vie précaires.

Anciens détenus

Après un séjour en prison, il est très difficile de trouver un logement. De nombreux détenus sont endettés, et leur casier judiciaire les empêche d'accéder au marché du logement classique. La seule option qui reste est de trouver un logement chez des amis, des connaissances ou des proches. Encore une fois, il n'existe pas de chiffres précis, mais en 2017, à Bâle-Ville, 767 personnes ont été libérées de prison. Pour nombre d'entre eux, le problème du logement a sans doute été crucial.

Sans-papiers

Selon les estimations actuelles, environ 4 000 personnes vivent à Bâle sans titre de séjour en règle, personnes que l'on nomme les sans-papiers [résidents sans titre de séjour]. Les sans-papiers sont principalement des migrants en provenance de pays tiers (hors UE). Sur la base de leur nationalité, ils n'ont pas droit à un titre de séjour ni à un permis de travail, malgré leur emploi, souvent des années de résidence et une bonne intégration. Les enfants de sans-papiers résidant à Bâle n'ont également pas droit à un titre de séjour. L'illégalité de leur séjour entraîne souvent des problèmes sanitaires et sociaux complexes. Les sans-papiers ne peuvent pas signer de bail et sont à la merci de leur propriétaire. Leur situation de logement est donc instable et souvent précaire.

Personnes pauvres d'Europe centrale et de l'Est

Les personnes d'Europe centrale et de l'Est à la recherche d'un emploi en Suisse pourraient officiellement solliciter une aide d'urgence. Cependant, en raison du risque d'expulsion, elles ont davantage tendance à recourir à des structures à bas seuil, où l'accès n'est pas limité.

Requérants d'asile

Les personnes en procédure d'asile et les requérants d'asile reconnus sont considérés comme sans abri selon la typologie ETHOS. En Suisse, il existe des distinctions, puisque les personnes qui ont demandé l'asile en Suisse bénéficient d'un statut juridique différent selon le résultat de la procédure d'asile :

- Les requérants d'asile qui ont demandé l'asile en Suisse et dont la demande est en cours : au cours de la procédure d'asile, ils ont généralement le droit de résidence en Suisse. Fin 2017, 399 requérants d'asile résidaient dans le canton de Bâle-Ville.
- Pour le moment, les personnes dont la demande d'asile a été rejetée mais qui ne peuvent être expulsées ou rapatriées sont admises. Fin 2017, un total de 818 personnes dans ce cas vivaient dans le canton de Bâle-Ville et étaient provisoirement admises.
- Chaque réfugié auquel l'asile est accordé reçoit un titre de séjour B (pour les ressortissants de pays tiers). Même les personnes ayant une décision

positive sur la demande pour cas de rigueur reçoivent le permis B. Fin 2017, environ 1460 réfugiés reconnus et dont le séjour était provisoirement autorisé vivaient dans le canton de Bâle-Ville.

- Parmi les réfugiés et requérants d'asile, fin novembre 2017, 110 personnes vivaient de l'aide d'urgence dans le canton de Bâle-Ville.

Les personnes appartenant aux trois premières catégories ont droit à des prestations d'assistance sociale cantonale, les réfugiés et requérants d'asile dont la demande a été rejetée reçoivent une aide d'urgence jusqu'à leur départ.

Parmi le total de 204 personnes sans abri ou sans logement au sens de la typologie ETHOS interrogées pour l'étude, 14 personnes impliquées ont déclaré être sans abri, car elles vivaient dans des logements pour requérants d'asile. Le rapport d'étude scientifique s'intéresse de plus près à la façon dont les requérants d'asile doivent être considérés comme des personnes sans logement.

LINDA vit à Bâle depuis 32 ans. Elle y a rencontré son mari, un dentiste, et a travaillé dans une usine de la région. Le couple a divorcé, puis un nouveau coup du sort est survenu : une hernie discale qui a donné lieu à un handicap. Linda s'est endettée pour payer les dépenses quotidiennes et le loyer pour elle-même et ses deux enfants. Elle voulait être une mère bienveillante. Avec beaucoup de difficulté, elle a réussi à scolariser ses enfants jusqu'au bout. Elle est fière du fait que son fils est aujourd'hui chauffeur de camion et sa fille coiffeuse. Comme sa petite pension d'invalidité n'est pas suffisante pour le loyer, Linda dépend de l'aide sociale, ainsi que d'une nourriture bon marché. Au centre d'accueil de jour où elle se rend souvent, elle aimerait rencontrer des individus de son âge, mais ceux-ci évitent ce genre de structures. En tant que femme, on se retrouve seule, et elle a parfois le sentiment d'être suivie du regard par les hommes. Pour le moment, Linda ne sait pas quoi faire d'autre. Elle doit à nouveau quitter son appartement : des voisins se sont plaints de l'accumulation de déchets dans son appartement. Linda craint de ne pas trouver de nouveau logement à proximité. En conséquence, elle perdrait des contacts précieux et se sentirait encore plus seule. Elle est en train de se constituer un réseau social et a commencé à rencontrer régulièrement d'autres femmes du quartier afin de cuisiner ensemble.

**Pourquoi
quelqu'un
devient-il sans
logement ?**

Les raisons pour lesquelles on perd son logement sont diverses. Habituellement, comme dans l'exemple de Linda, l'absence de logement ou l'exclusion liée au logement sont la conclusion d'une série de circonstances malheureuses.

Il existe certes des cas de personnes qui choisissent volontairement d'être sans abri, mais cela est extrêmement rare. Pour près de la moitié des habitants de Bâle-Ville qui ont été sans abri au cours de leur vie, la cause est liée à des problèmes financiers. Pour les hommes en particulier, la perte d'emploi crée souvent une spirale descendante. Les problèmes de famille et de santé suivent. Le fait que le bail ait été terminé ou résilié est mentionné comme la deuxième cause la plus courante de perte du logement.

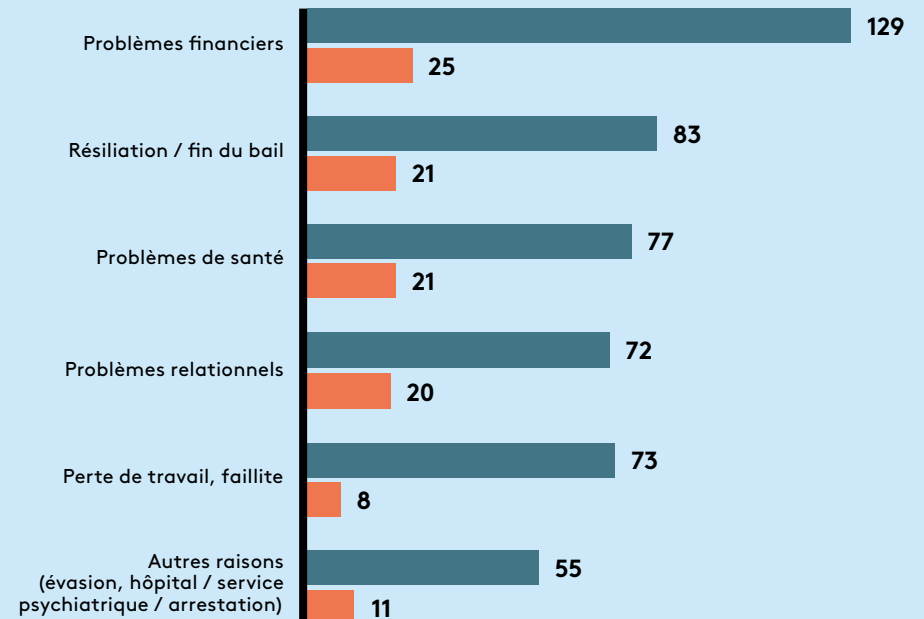
Un séjour en prison ou un séjour prolongé en clinique et, pour les ressortissants étrangers, une évasion ou un problème relatif au permis de séjour peuvent entraîner la perte du domicile.

Les raisons pour lesquelles les femmes perdent leur logement sont en partie différentes de celles des hommes. Les difficultés financières et les problèmes personnels sont toutefois au premier plan dans les deux cas. Les problèmes de santé et de relations constituent un fardeau plus lourd pour les femmes. La perte de travail est mentionnée par deux fois plus d'hommes que de femmes.

Il convient de noter que près de la moitié des répondants qui ont perdu leur logement font état de problèmes multiples.

L'absence de logement et les conditions d'hébergement précaires sont essentiellement à considérer comme le résultat d'un processus complexe d'appauvrissement. De nombreuses personnes touchées connaissent différentes conditions d'hébergement au cours de ce parcours. Elles sont parfois sans abri ou sans logement, puis en retrouvent un. Trois personnes sur quatre interrogées dans des organisations sociales sur leurs conditions d'hébergement ont été sans abri à un moment de leur vie.

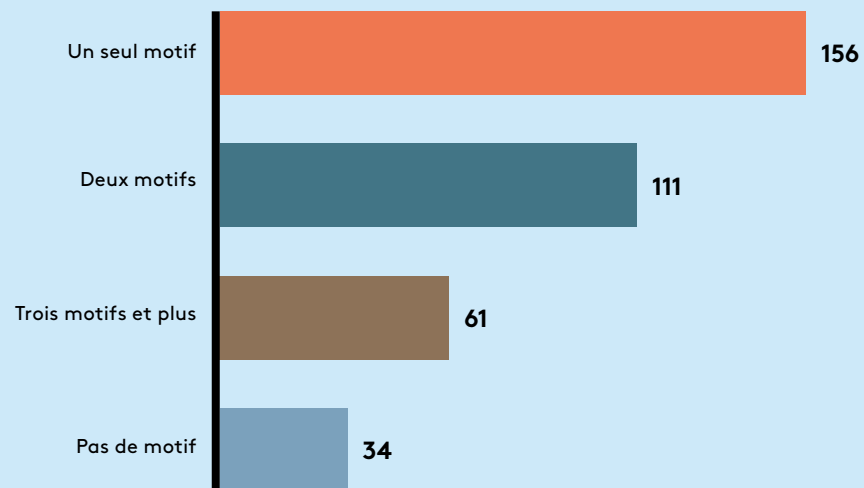
Principaux motifs à la perte de logement



Plusieurs réponses possibles

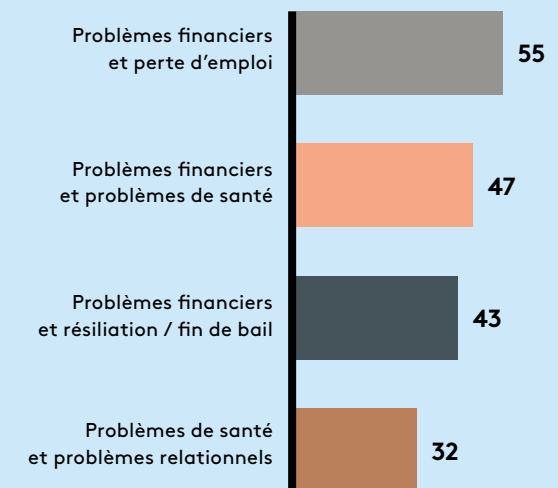
● 293 hommes
● 68 femmes

Des fardeaux multiples expliquent la perte du logement



Presque la moitié (48%) des personnes touchées par une perte de logement invoquent plusieurs motifs pour cette perte.

Combinaisons de motifs liés à la perte du logement



Sur ce tableau, les quatre combinaisons les plus courantes.

Le rôle du marché du logement

Le marché du logement à Bâle-Ville est impitoyable pour les personnes à faibles revenus ou sans logement. Les logements abordables sont rares, le taux d'inoccupation est bien inférieur à 1%. Bâle-Ville est l'un des cantons suisses ayant le plus faible pourcentage de logements vacants. Selon la Cour suprême fédérale, ces chiffres justifient le terme de «pénurie de logements». Les loyers ont augmenté au cours des dix dernières années, tandis que les salaires réels ont stagné, ce qui a pour conséquence un poids toujours plus important des coûts de logement dans le budget des ménages. La forte demande, le faible contrôle de l'État sur l'évolution des prix et la suppression des espaces de vie bon marché aggravent encore la situation.

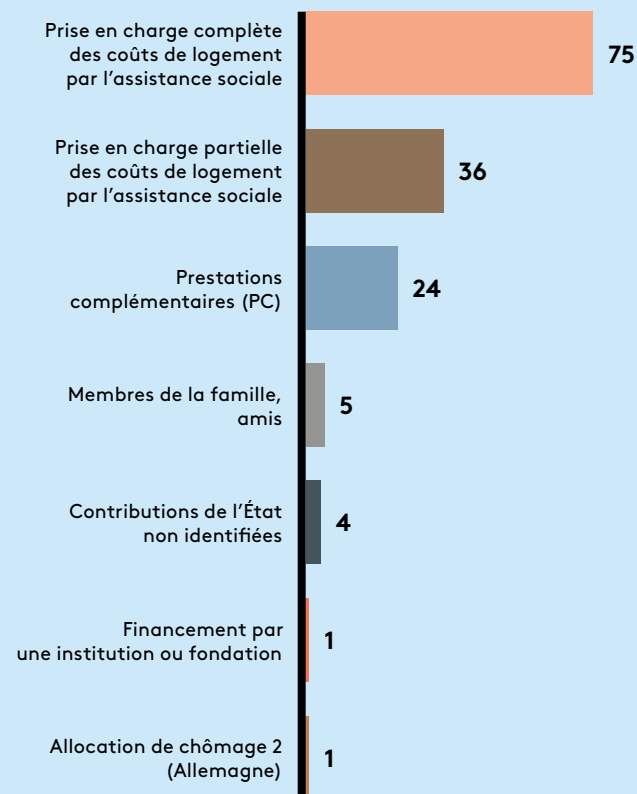
Les personnes à faibles revenus y sont très sensibles. Leurs coûts de logement dépassent généralement déjà le seuil considéré comme acceptable (situé à 30% du revenu brut). Avec la hausse des loyers, l'appartement ne peut plus être gardé, et ainsi survient le risque d'être victime de l'exclusion liée au logement. Les problèmes financiers sont la raison la plus courante de la perte du logement. La résiliation ou la fin du bail arrivent en deuxième place. Le chômage, l'endettement ou des problèmes de santé rendent difficile l'accès au marché du logement. En particulier, les personnes qui ont des dettes de loyer ou ne répondent pas aux attentes des gestionnaires de l'immobilier n'ont aucune chance de trouver un appartement sur le marché du logement classique. Cela comprend également des discriminations contre des groupes ethniques.

Bien que des chambres meublées soient louées à des bénéficiaires de l'assistance sociale, celles-ci présentent souvent des défauts graves, parfois dangereux pour la santé («maisons pour SDF»). Les mauvaises conditions de vie vont de pair avec des problèmes liés à la cohabitation étroite de personnes ayant des prédispositions à la toxicomanie, ce qui peut entraîner une influence négative mutuelle. Ainsi, selon l'étude de la FHNW, il ne s'agit là que d'une «fausse solution», qui peut empêcher de bénéficier de l'aide à l'autonomie.

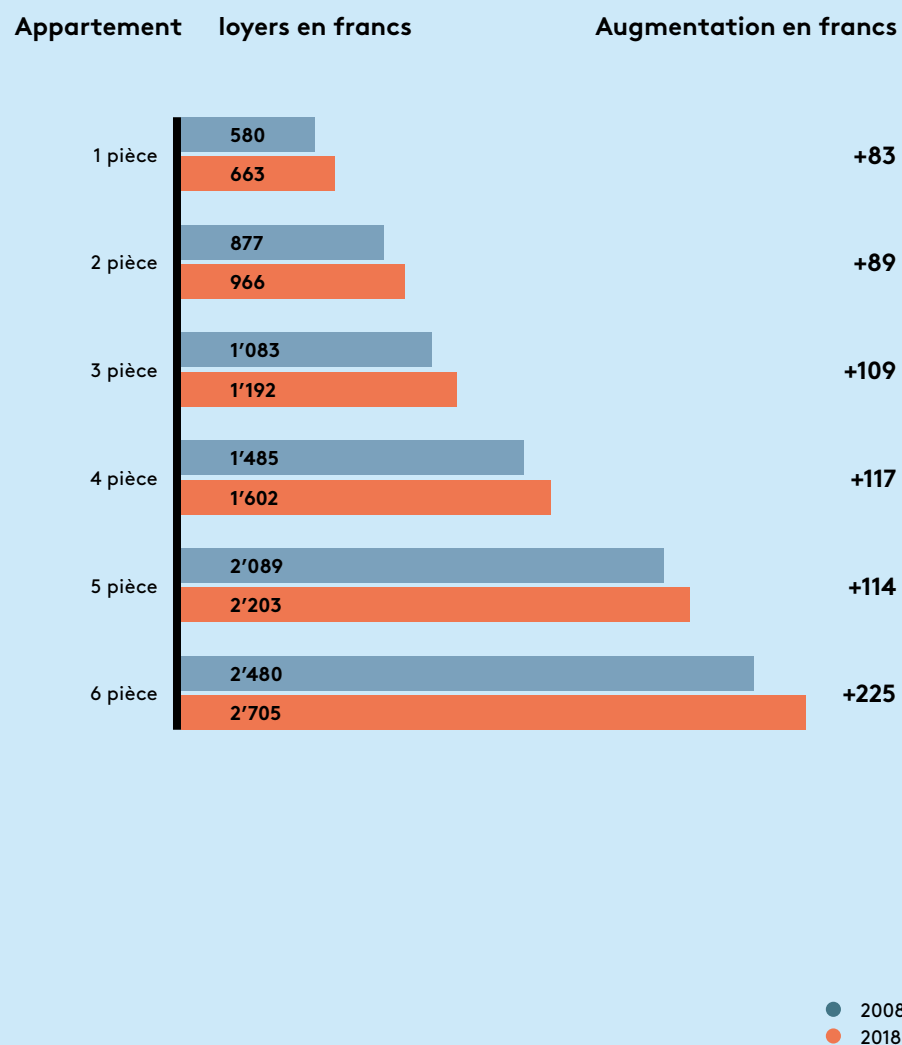
Financement de logements avec un bail



Financement externe



Évolution des loyers entre 2008 et 2018



SANDRA dort dans la rue depuis des années, parfois dans un hébergement d'urgence. « En fait, quand vous êtes dehors jour et nuit pendant une longue période, vous commencez par avoir trop froid. Et si vous n'avez pas l'occasion d'aller dans un endroit chaud pour revenir à une température normale, vous continuez de vous refroidir, et cela fait comme une brûlure. C'est pire qu'un coup de soleil, car cela vous brûle de part en part. Cela traverse vraiment tout le corps, y compris les organes, les muscles, les os, tout. Et vous restez à geler, et quand vous avez la possibilité de monter dans un tram ou de vous asseoir quelque part dans le hall de la gare ou d'aller dans un lieu de rencontre et qu'il fait beau et chaud et que vous vous asseyez sur le chauffage, vous devez attendre des semaines pour avoir juste un peu moins froid. Vous gelez jour et nuit, même avec la plus forte chaleur, quand vous avez été brûlé. [...] Et il faut beaucoup de temps pour guérir de la brûlure du froid et pour ne plus en souffrir. Et lorsque cela se produit à nouveau, que vous êtes à nouveau dehors sans domicile et en hiver, lorsque vous êtes à nouveau traumatisé, cela devient de plus en plus intense. Quand il fait si froid, quand vous êtes dans votre sac de couchage [...] vous ne dormez pas, à cause du froid, jusqu'à ce que la fatigue vous submerge. Mais au bout d'une demi-heure au plus tard, vous vous réveillez et ... vous

voulez vous lever. Mais les jambes et tous vos membres ont tout simplement gonflé et vous êtes engourdi ... et vous ne pouvez presque pas vous lever, vous ne sentez presque plus vos mains. Mais vous devez vous lever. Mieux vaut faire cela tôt le matin et dans un endroit où il n'y a personne, sinon les gens pensent que quelqu'un prévoit de faire quelque chose de louche. C'est dur.»

**De quoi les
personnes sans
logement
ont-elles besoin ?**

Le besoin d'intervention: du point de vue des personnes sans abri ou sans logement et du point de vue des institutions

Près de 60% des personnes sans abri ou sans logement interrogées se concentrent clairement sur des espaces de vie disponibles et abordables. Tout d'abord, cela signifie des loyers moins élevés, mais aussi davantage de logements de transition, des concepts de vie alternatifs et généralement plus d'espace de vie. La demande de renforcement et d'extension des aides au logement existantes est également centrale. Cela comprend un meilleur soutien financier, mais également un soutien accru de la part des autorités, en particulier de l'assistance sociale. Dans un contexte sociopolitique et social plus large, il est demandé aux politiques et à la société de considérer l'absence de logement et l'exclusion liée au logement comme des situations de vie critiques qui ne reposent sur aucune culpabilité, mais sur des crises personnelles pouvant toucher de nombreuses personnes.

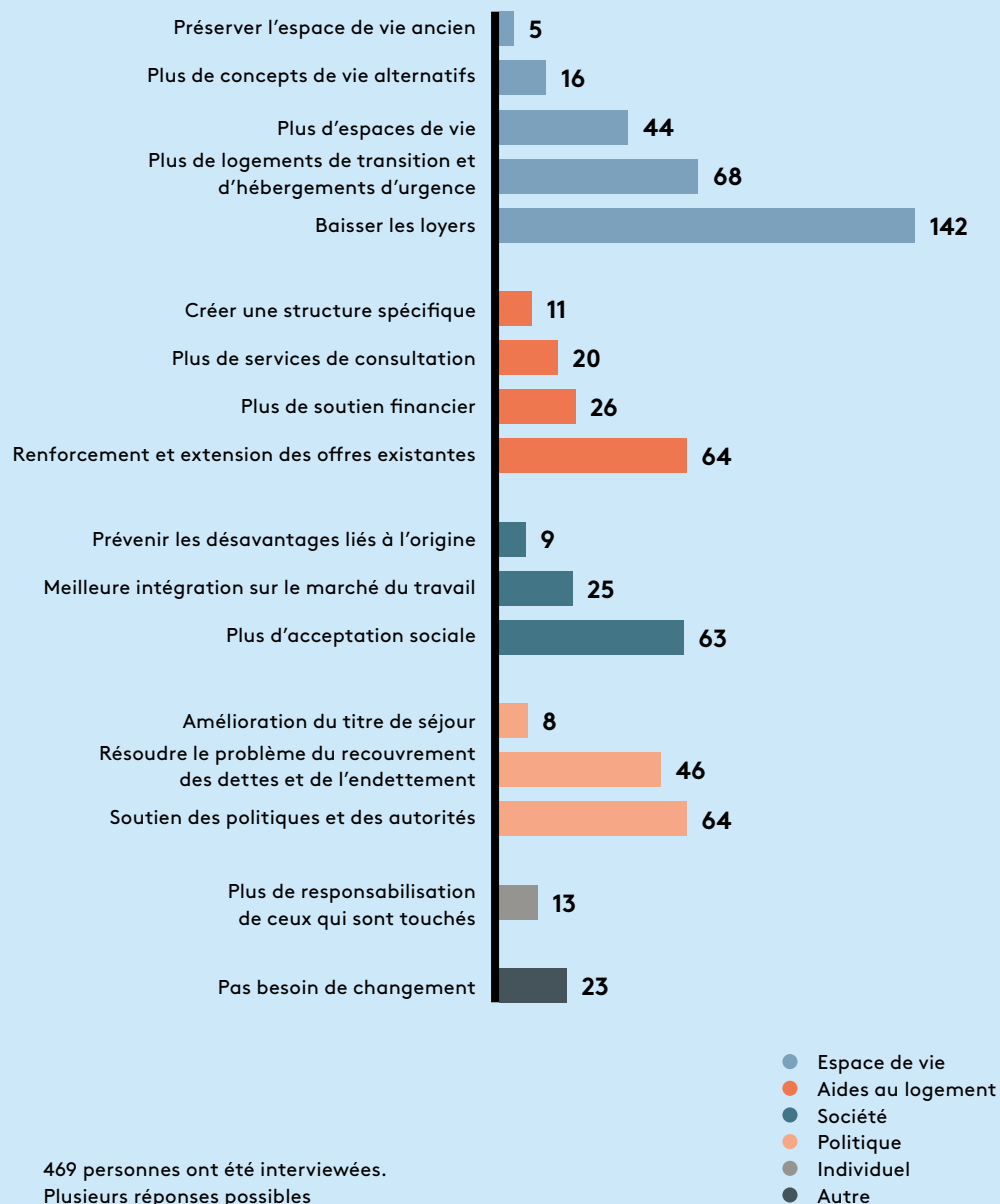
Les experts des institutions se concentrent sur la santé physique et mentale des personnes sans abri ou sans logement. Leurs problèmes de santé devraient être résolus à temps, grâce à une intensification des activités de sensibilisation dans l'espace public, mais aussi grâce à des logements convenables. Cela pourrait également empêcher que des maladies bénignes ne soient pas traitées, ce qui peut entraîner de multiples problèmes de santé. Il est tout aussi important d'intensifier le travail de proximité dans le domaine des soins psychiatriques.

Plusieurs spécialistes préconisent un élargissement des options d'hébergement temporaire. Chez les jeunes adultes en particulier, les alternatives au centre d'hébergement d'urgence sont importantes pour qu'ils ne soient pas trop influencés par «la rue».

À l'instar des personnes sans abri ou sans logement elles-mêmes, les représentants des institutions considèrent qu'il faut, de fait, davantage de logements abordables. De plus, il serait bon de créer des options de logement à bas seuil d'accès allant au-delà des offres institutionnelles, par exemple un espace de vie meublé simplement, mais également des espaces temporaires créatifs et à court terme. En ce qui concerne les «maisons pour SDF», on souhaite également lutter contre l'accumulation et la consolidation des problèmes à un stade précoce, principalement par une intervention accrue des autorités auprès des propriétaires.

De manière générale, il faut empêcher l'apparition de l'exclusion liée au logement, par exemple en établissant un point de contact général pour les propriétaires. Celui-ci pourrait être accessible en cas de difficultés relatives à la location, et éventuellement fournir des garanties de loyer ou suivre activement les locations critiques. Pour Bâle, l'un des modèles à explorer dans ce contexte est l'unité spécialisée de Lörrach, qui intervient systématiquement et rapidement dans les procédures d'expulsion.

Les propositions pour combattre l'absence de logement



Le rôle des institutions

Diverses institutions offrent un soutien aux personnes sans abri ou sans logement de Bâle-Ville. L'offre s'étend de l'hébergement et du logement d'urgence dans les centres d'hébergement d'urgence cantonaux, à des centres d'accueil de jour avec possibilité d'hébergement, de repas et d'infrastructures sanitaires, en passant par l'aide au logement, l'hébergement supervisé et assisté et le soutien social pour certains groupes cibles (anciens détenus, victimes de violences domestiques). Du point de vue des personnes sans abri ou sans logement, les institutions devraient mieux coordonner leurs offres. Ces personnes sont contraintes d'aller et venir d'une institution à l'autre, simplement pour couvrir leurs besoins quotidiens élémentaires. En outre, les institutions de Bâle-Ville dans le domaine du logement et de l'aide aux personnes sans abri sont également utilisées par les habitants des cantons voisins et par quelques personnes démunies d'Europe centrale et de l'Est.

Hébergement de nuit d'urgence

L'assistance sociale de Bâle-Ville gère un centre d'hébergement d'urgence pour hommes et en exploite un autre pour femmes depuis septembre 2018. L'hébergement d'urgence pour hommes dispose de 75 lits, celui pour femmes d'un maximum de 28 lits. Dans l'hébergement d'urgence commun, le taux d'occupation pour les hommes en 2017 était d'environ 55%, alors que celui des femmes (seulement 12 lits à cette époque) était de 65%. Au cours de l'année, 415 différentes personnes ont passé une nuit ou plus dans l'hébergement d'urgence. Le fait que les hébergements d'urgence ne soient pas pleins est probablement dû aux conditions d'accès et aux règles des hébergements d'urgence. Par exemple, certaines personnes sans abri ne peuvent obtenir la contribution financière requise, se conformer à l'interdiction de l'alcool ou du tabac, ou se sentir bien au refuge de nuit.

Logement d'urgence

Fin 2017, l'assistance sociale de Bâle-Ville comptait plus de 156 appartements d'urgence disponibles sous forme de solution d'urgence sur six mois. L'offre ne s'adresse qu'aux familles, composées d'un ou deux parents avec un ou des enfants; les prérequis sont l'habitation dans un domicile à Bâle dans les deux dernières années, et l'absence de logement (lettre de résiliation du bail ou ordre d'expulsion).

L'offre s'est constamment élargie au cours des cinq dernières années, de plus en plus de parents en couple ou isolés étant confrontés à la pénurie de logements pour des raisons financières. Le taux d'occupation est légèrement supérieur à 90%. Les logements d'urgence sont occupés pendant une durée supérieure au délai maximum indiqué de six mois. La moitié des familles vivent dans ces logements d'urgence pendant un maximum de trois ans.

Centres d'accueil de jour

Les centres d'accueil de jour comprennent des points de rencontre et des cafés qui permettent une vie sociale. L'accent est mis sur la chaleur, les repas, l'hygiène, mais aussi la lecture, les jeux, etc. Il n'y a pas de consommation obligatoire, les repas sont bon marché. Certains centres d'accueil de jour proposent également des petits boulots, donnent des vêtements ou fournissent les adresses de centres d'information.

Les centres d'accueil de jour existent depuis de nombreuses années. Ils étaient initialement destinés aux personnes sans emploi ou toxicomanes, et sont ouverts uniquement pendant la journée.

Logement assisté

Les établissements de logement assisté offrent un espace de vie à des toxicomanes ou à des handicapés mentaux qui ne trouveraient sans cela aucun logement ailleurs. Le but est d'améliorer des conditions de vie critiques et de développer les compétences sociales du point de vue du logement, en renforçant l'assistance et l'accompagnement.

Le logement assisté étant financé par le secteur public et soumis à certaines règles et certains critères, par exemple en ce qui concerne la résidence, relativement peu de sans-abri en bénéficient.

Aide au logement, conseil et assistance

De nombreuses offres d'aide au logement sont intégrées dans des offres d'assistance qui traitent de problèmes individuels : santé, toxicomanie, maladies psychologiques.

L'association IG Wohnen fournit des services dans les domaines de l'attribution de logement et du conseil en matière de logement pour le compte de l'assistance sociale et avec le soutien d'autres institutions, y compris la Christoph Merian Stiftung. Cela permet aux personnes socialement défavorisées d'accéder au marché du logement.

D'autres agences conseillent et soutiennent des groupes cibles spécifiques, tels que les anciens détenus ou les victimes de violences domestiques, et, dans ce contexte, sont également confrontées aux questions de l'absence de logement.

Présentation de l'offre des institutions interrogées

	Hébergement d'urgence	Assistance / supervision de l'autonomie	Séjour de jour	Offre alimentaire	Don de vêtements	Soins médicaux	Douches / Lessive	Offre de travail	Sensibilisation	Conseils	Autres
Aide sociale : hébergement d'urgence	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Café Elim	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Logement de l'Armée du Salut	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Fondation Wohnhilfe	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Centre d'aide alimentaire FrauenOase (Oasis des femmes)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Soupe populaire	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Café Internet Planet 13	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Points de contact et d'arrivée	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Schwarzer Peter	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Soup&Chill	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Centre d'accueil de jour	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Lieu de rencontre de Glaibasel	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Lieu de rencontre de Gundeli	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Point de contact pour les sans-papiers	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
IG Wohnen	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
JuAr Conseils aux jeunes	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Service social UPK	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Surprise	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
CCAS de Saint-Louis	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Aide aux personnes sans logement de Lörrach	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

Que faire ?

En conclusion de leurs recherches, les auteurs de l'étude recommandent les mesures et stratégies suivantes. Celles-ci sont formulées du point de vue des personnes concernées et ne sont pas toujours compatibles avec la base juridique actuelle.

Recommandation 1 :

résoudre le problème de l'absence d'abri à Bâle

La situation de vie d'environ 100 personnes sans logement qui séjournent effectivement dans un espace public ou dans un hébergement d'urgence est particulièrement critique. Elles sont exposées à des risques sanitaires et à un épuisement qui sont considérables et peuvent mettre leur vie en danger. Compte tenu de leur nombre gérable, il conviendrait de créer un « hébergement d'urgence sans conditions » qui fonctionne rapidement et sans bureaucratie.

Pour mettre fin au problème de l'absence d'abri à Bâle-Ville, ce n'est pas le nombre de lits disponibles (dont le nombre est déjà suffisant) qui importe le plus, mais la pratique de leur distribution et les conditions de leur accessibilité. Plutôt que sur le prix, l'accent devrait être mis sur les besoins, que les personnes concernées peuvent démontrer, d'où l'idée d'une « assistance d'urgence sans conditions ».

Du point de vue des personnes concernées, il est urgent de coordonner les offres des différents centres d'accueil de jour. En particulier, les différents horaires d'ouverture contraignent les personnes sans abri ou sans logement à se déplacer et décident de l'organisation de leur journée. De plus, les heures de fermeture créent des situations de pression sur les structures qui restent ouvertes.

Du point de vue de l'étude de la FHNW, les offres devraient également être mieux coordonnées et élargies, par exemple en offrant la possibilité de se reposer dans des pièces séparées ou de ranger ses effets personnels, gratuitement et indépendamment d'horaires fixes.

Recommandation 2 :

Priorité à l'hébergement – le logement comme premier secours

La priorité à l'hébergement signifie que les personnes sans abri ou sans logement bénéficient immédiatement d'une possibilité de logement, qu'elles remplissent ou non les conditions nécessaires. Les besoins fondamentaux en chaleur, protection, repos et sécurité doivent être directement

couverts. Cela libère les personnes concernées de la pression constante de trouver des arrangements provisoires, et leur apporte un soulagement immédiat. Les personnes touchées ont aussi plus facilement accès aux services d'assistance médicale, psychologique et sociale.

La priorité au logement (Housing First) est déjà mise en œuvre avec succès dans de nombreux pays, par exemple en Europe à Vienne (« Neunerhaus [Maison neuf] »), en Finlande, au Danemark, en France et en Espagne. À Bâle-Ville, le logement assisté pourrait évoluer dans cette direction. En outre, il faudrait quelques dizaines d'appartements pouvant être loués selon le principe de Housing First.

Recommandation 3 :

Améliorer les soins de santé

Les personnes sans abri ou sans logement sont exposées à des phénomènes néfastes, comme l'humidité, le froid, la moisissure, le bruit et la saleté; certaines d'entre elles ont de graves problèmes de santé. Or beaucoup d'entre elles ont un accès limité aux services de santé, car elles ne reçoivent pas d'aide sociale, ou reçoivent une assistance ponctuelle, mais pas nécessairement médicale, dans certaines structures.

Par conséquent, dans un premier temps, l'étude de la FHNW recommande des premiers soins de proximité et à bas seuil d'accès pour apporter des soins médicaux immédiats aux personnes touchées. Dans un deuxième temps, il semble nécessaire d'établir au plus vite une coopération entre les institutions qui assistent les personnes sans abri ou sans logement et les interfaces importantes du secteur de la santé.

Recommandation 4 :

Prévenir l'absence d'abri – lutter contre la perte de logement

Les personnes sans abri ou sans logement ne bénéficient pas de la stratégie cantonale de développement de logements coopératifs, trop coûteux pour elles. La promotion du logement progresse très lentement et l'acquisition d'un logement est difficile. La situation des personnes à faibles revenus est dangereuse en cas de perte de logement; pour les personnes sans abri ou sans logement, un hébergement non volontairement choisi chez un tiers continue de déterminer leur situation de vie.

C'est pourquoi il faut une double stratégie, où

1) la perte de logements devrait être évitée et

2) un logement devrait être rapidement créé pour des personnes issues de tous les milieux et de toutes les couches de la société.

En ce qui concerne le point 1) :

IG Wohnen a un profil idéal et devrait être soutenu. Cet organisme régule déjà les situations de crise et sert d'interface entre la gestion immobilière et les locataires. En ce qui concerne la prévention des pertes de logements (par exemple, les procédures d'expulsion), il convient de faire référence à l'unité spécialisée de Lörrach, qui intervient rapidement en cas de procédure.

IG Wohnen travaille également dans le secteur du logement, et pourrait prendre en charge le contrôle des possibilités d'hébergement en ce qui concerne leur habitabilité (« Maisons pour SDF »).

Nous avons déjà évoqué l'idée d'un point de contact général pour les propriétaires, pour chercher les solutions possibles en cas de conflits et de dettes de location.

En ce qui concerne le point 2) :

La construction de nouveaux espaces de vie ne pouvant être instantanée, il convient de promouvoir des formes expérimentales de vie temporaire, que ce soit en « tiny house », en caravane ou dans des conteneurs. Il existe toute une série de projets en Europe (par exemple, l'Initiative Bauen Wohnen Arbeiten à Cologne), mais il existe également des appartements en conteneurs à Dreispitz qui peuvent servir de modèle. Comme le montre le succès des « tiny houses », ce qui compte le plus n'est pas la surface de logement, mais la sécurité, la protection contre les intrusions et le respect de l'intimité.

Recommandation 5 :

Traiter le symptôme de pauvreté qu'est l'absence d'abri ou de logement

Comme le montre l'étude, l'absence d'abri ou de logement est liée à de multiples processus d'appauvrissement (travail, finances, santé) qui peuvent s'aggraver de manière exponentielle. Par conséquent, l'absence d'abri ou de logement doit être comprise comme une forme de pauvreté qui peut également être combattue par des mesures de lutte contre la pauvreté.

Les offres éducatives pour les jeunes peu qualifiés ou les mesures d'intégration sur le marché du travail, ces dernières existant déjà à Bâle-Ville (certificat de formation et ENTER), constituent des approches importantes pour lutter contre la pauvreté et la prévenir.

Recommandation 6 :

Renforcer la coopération entre les institutions

Les offres d'assistance actuelles à Bâle pour les personnes sans abri ou sans logement visent principalement à satisfaire les besoins de base existentiels. Il s'agit d'une aide nécessaire, indispensable à la survie. Les personnes interrogées ont cependant exprimé le désir d'une aide pour acquérir ou recouvrer leur autonomie par le biais de conseils et de soutien.

Afin de consolider ou même de rétablir la participation sociale des personnes sans abri ou sans logement, il est essentiel de proposer des petits boulots et d'autres offres d'emploi. Cela valorise les individus et permet de développer leur coopération et de nouer des contacts. Le développement d'autres offres d'intégration sur le « deuxième marché du travail » doit être examiné.

Ici, un groupe de travail sur l'absence de logement (AG OBWOHL, Arbeitsgemeinschaft Obdach- und Wohnungslosigkeit) pourrait résoudre le problème, en abordant les solutions d'un point de vue de plus en plus global, grâce à un échange avec différentes unités spécialisées et organisations partenaires.

Recommandation 7 :

Renforcement du suivi

Les bases d'informations existantes, telles que les statistiques et les rapports d'activité, ne suffisent pas à donner une idée précise de l'étendue réelle de l'absence d'abri ou de logement et des conditions de vie précaires. Une évaluation correcte nécessiterait des rapports réguliers et significatifs. Les statistiques, les enquêtes et la documentation devraient être élargies et normalisées en conséquence et un système d'indicateurs devrait être mis au point.

Domaines d'activité de la Christoph Merian Stiftung (CMS)

Sur la base des résultats et recommandations de la FHNW, la Christoph Merian Stiftung prévoit de mettre en place des mesures dans les domaines d'activité suivants :

Stratégie globale de lutte contre l'absence d'abri et de logement et les conditions de vie précaires

À moyen terme, une stratégie globale de lutte contre l'absence d'abri et de logement doit être élaborée en coopération avec les différentes unités spécialisées du canton, sous la direction du Département de l'économie, des affaires sociales et de l'environnement (WSU). Ceci afin de permettre la transition de la vie dans la rue à la vie en hébergement d'urgence ou en logement assisté jusqu'à l'autonomie effective (y compris le suivi) et de prendre en compte l'état de santé des personnes touchées.

Pour la mise en œuvre, un réseau de coordination doit être défini, avec les objectifs suivants :

- Une approche consolidée entre les différentes unités spécialisées des départements du WSU, du département de la santé (GD) et du département présidentiel concernés (PD)
- Des échanges réguliers sur l'expérience et la clarification des besoins entre les acteurs du secteur de l'absence d'abri et de logement et des conditions de vie précaires, avec la participation des organismes financeurs (WSU, GD, PD et de la Christoph Merian Stiftung).

Une planification financière et un échéancier doivent être préparés. Des indicateurs permettant de vérifier l'efficacité des mesures doivent être développés.

Propriétés immobilières de la Christoph Merian Stiftung

À court terme, au cours des douze prochains mois, les propriétés immobilières de la Christoph Merian Stiftung seront analysées pour déterminer si elles conviennent à l'habitat social.

Assistance financière

La Christoph Merian Stiftung étudiera la possibilité de fournir une assistance financière afin d'offrir un meilleur accès à un espace de vie aux personnes touchées par la pauvreté et ne pouvant pas fournir les garanties requises.

Infrastructure

Les besoins les plus urgents en termes d'infrastructure seront clarifiés avec les structures existantes pour les personnes sans abri ou sans logement. Ont-elles besoin, par exemple, de salles ou de casiers supplémentaires ?

Santé

Afin d'améliorer la situation sanitaire en partie précaire des personnes touchées, une assistance est en cours de développement afin de faciliter l'accès des personnes sans abri ou sans logement aux offres existantes en matière de conseil social et de premiers soins, à faible seuil d'accès.

Interfaces entre la gestion immobilière et les locataires

Les interfaces professionnelles entre les gestionnaires de propriétés et les locataires doivent être contrôlées et organisées de manière à ce qu'un espace de vie suffisant puisse être fourni et durablement sécurisé. Cela comprend : l'accompagnement dans la recherche d'un logement ou d'un hébergement d'intégration, des offres préventives pour la sécurité du logement et des offres dans le domaine de la supervision et du logement assisté.

Suivi et évaluation

La Christoph Merian Stiftung est en train de mettre au point un système d'indicateurs pour décrire et quantifier l'absence d'abri et de logement et la précarité des conditions de vie, et pour tester l'efficacité des mesures mises en place. Il devrait être disponible en 2020.

Continuation de l'engagement existant en faveur des personnes en situation d'urgence existentielle

Comme auparavant, la Christoph Merian Stiftung s'engage à soutenir les personnes en situation d'urgence existentielle. Il s'agit notamment des personnes sans abri, sans logement, en situation d'isolement social, pauvres, dont le titre de séjour n'est pas sûr ou en procédure d'asile, ainsi que des enfants, adolescents et familles en situation de crise.

Conclusion

Avoir un toit est un besoin fondamental : disposer de son propre espace est essentiel pour se sentir à l'aise et en sécurité. De même, toute personne a besoin d'intimité et de la possibilité de se reposer. Particulièrement pour les personnes avec des ressources financières limitées, le fait d'avoir un logement propre signifie faire partie d'un réseau social. Il est possible d'accueillir des invités et d'entretenir des relations de voisinage.

Mais la réalité est bien différente : Bâle-Ville manque d'espaces de vie abordables et de taille appropriée. En outre, il est souvent difficile pour les personnes touchées par la pauvreté ou vivant dans des conditions de vie précaires de simplement obtenir un bail, et de pouvoir conserver un appartement à long terme. Les personnes sans abri doivent souvent faire face à de multiples difficultés, notamment de graves problèmes mentaux, médicaux et financiers. Elles ont donc besoin d'un soutien social et médical, en particulier lors de la transition de la vie dans la rue à leur propre appartement. Cela renforce leurs compétences sociales et leur permet de vivre à nouveau de manière indépendante.

Les personnes âgées ont de plus en plus tendance à perdre leur logement si, par exemple, elles ne peuvent plus payer leur loyer après une rénovation. Tout comme les personnes qui vivent avec un revenu inférieur au seuil de subsistance, mais ne reçoivent pas de prestations sociales. Dans de tels cas, des offres de soutien différenciées dans le domaine de la vie et du logement sont nécessaires.

Pour la Christoph Merian Stiftung, la prévention et la lutte contre la pauvreté constituent une priorité importante en termes de financement. Cela correspond aux objectifs de la fondation, «atténuer les épreuves et le malheur» et «promouvoir le bien-être des personnes», ainsi qu'à la conviction de la Christoph Merian Stiftung telle qu'énoncée dans ses principes directeurs et sa stratégie. La situation du logement est essentielle, non seulement pour la santé, l'intégration sociale et professionnelle et les ressources financières d'une personne, mais aussi pour son bien-être.

En 2017, la Christoph Merian Stiftung a réalisé une analyse des besoins. Elle a révisé sa stratégie de financement et l'a adaptée aux conditions sociales actuelles. Les droits de l'homme ont servi de cadre de référence. Les sujets définis sont ceux qui sont importants pour le bien-être et la satisfaction des personnes ; s'ils ne sont pas pris en compte, le risque de pauvreté

est réel. La Christoph Merian Stiftung a analysé les thèmes de la santé, des ressources financières, de l'éducation, de l'intégration professionnelle et sociale, de l'intégration relative au droit du séjour et du logement.

L'analyse des besoins a révélé les lacunes existant dans l'offre de services et de soutien. Elle a montré les domaines dans lesquels un soutien à long terme en collaboration avec le canton était nécessaire, et les secteurs dans lesquels la mise en œuvre de projets temporaires était appropriée. L'analyse des besoins a permis d'aboutir à deux constatations importantes : premièrement, les projets pertinents promus par la Christoph Merian Stiftung doivent être poursuivis et développés en collaboration avec l'État. Deuxièmement, les espaces de vie abordables pour les personnes aux ressources financières et sociales limitées font particulièrement défaut. Enfin, l'analyse a montré que l'exclusion liée au logement et les conditions d'hébergement précaires dans la ville de Bâle n'avaient jusqu'à présent pas été documentées, ni scientifiquement, ni statistiquement. Par conséquent, la Christoph Merian Stiftung a rendu possible la présente étude de la Faculté de travail social de la FHNW. Pour la première fois, cette étude fournit des chiffres sur l'ampleur réelle de l'absence d'abri et de logement dans le canton de Bâle-Ville, région comprise. Il s'agit de la première étude de ce type en Suisse.

Pour la Christoph Merian Stiftung, l'étude montre clairement la nécessité d'agir dans différents domaines : la situation des personnes touchées par le manque d'abri ou de logement ou par des conditions de vie précaires ne peut être améliorée que par une stratégie globale impliquant différents acteurs. Le canton de Bâle-Ville en est principalement responsable. Dans un premier temps, des réseaux de coordination devraient être mis en place. D'une part, un réseau est nécessaire pour améliorer la coordination entre les différentes unités spécialisées dans les domaines concernés et leur permettre de développer ensemble une stratégie globale. D'autre part, un réseau entre les prestataires leur permettra d'assurer un échange régulier d'expérience et une clarification des besoins tout en impliquant les bailleurs de fonds. Dans ces processus, la Christoph Merian Stiftung peut fournir les réseaux et bases nécessaires, et cofinancer des mesures. À court terme, la Christoph Merian Stiftung va analyser son portefeuille de biens immobiliers pour en faire des lieux « d'hébergement social » et procéder à la planification de cette mise en œuvre. La Christoph Merian Stiftung étudiera également son assistance financière afin de fournir un meilleur accès à un espace de vie aux personnes touchées par la pauvreté et ne pouvant pas fournir les

garanties requises. En tenant compte de la stratégie globale, la fondation examinera également la manière dont les interfaces professionnelles entre les locataires, les gestionnaires de propriétés et les prestataires de conseil et de soutien non monétaire peuvent être conçues en fonction de l'intégration par le logement.

En outre, la Christoph Merian Stiftung examinera les domaines dans lesquels des mesures urgentes sont nécessaires pour améliorer l'infrastructure des offres existantes (chambres, casiers, etc.).

Afin d'améliorer la situation sanitaire souvent précaire des personnes touchées, la Christoph Merian Stiftung va développer l'assistance afin de rendre plus accessibles les offres existantes de conseil social et de premiers soins.

La Christoph Merian Stiftung poursuit son engagement actuel pour les personnes en situation d'urgence existentielle, telles que les personnes sans abri, sans logement, en situation d'isolation sociale, pauvres, en situation de séjour précaire, en procédure d'asile, ainsi que pour les enfants, adolescents et familles en situation de crise.

Dans les politiques sociales et de logement actuelles, les personnes aux revenus précaires et en situation de pauvreté sont insuffisamment prises en compte. Cependant, ces personnes ne disposent pas des réseaux et des ressources nécessaires pour gérer par elles-mêmes ces situations de crise. Une politique sociale est nécessaire pour fournir une infrastructure sociale bien développée. Cela comprend des structures de conseil, d'éducation et de santé. La politique du logement doit améliorer la stabilité et le caractère abordable du secteur locatif, grâce à des catégories de logements municipaux, caritatifs et privés.

La Christoph Merian Stiftung souhaite promouvoir efficacement ce développement dans le cadre d'une coopération soigneusement coordonnée avec le canton, les bénéficiaires et la société civile et contribuer ainsi à améliorer les conditions de vie des personnes défavorisées.

Dr Beat von Wartburg
Directeur
Christoph Merian Stiftung

Fleur Jaccard
Responsable du département
des affaires sociales
Christoph Merian Stiftung

Client : Christoph Merian Stiftung, Bâle – Fleur Jaccard, responsable du département des affaires sociales, Christoph Merian Stiftung ; Sandra Engeler, chargée de projet aux affaires sociales, Christoph Merian Stiftung

Recherche : École supérieure de sciences appliquées du nord-ouest de la Suisse (FHNW), Faculté de travail social, Institut pour la planification sociale, le changement organisationnel et le développement urbain (ISOS)

Direction de recherche : Dr Matthias Drilling, Dr Jörg Dittmann, Tobias Bischoff, Dr Zsolt Temesvary

Textes : Andrea Kippe, Elgg ZH

Édition : Dr Rosmarie Anzenberger, Bâle

Traduction en français : Julliard & Garcia Associés, Genève

Relecture : Christiane Hoffmann, Aesch BL

Conception : BKVK, Beat Keusch, Anna Klokow, Bâle

Sources : École supérieure de sciences appliquées du nord-ouest de la Suisse (FHNW), Faculté de travail social, Institut pour la planification sociale, le changement organisationnel et le développement urbain ISOS ;

www.feantsa.org/download/ethos_de_2404538142298165012.pdf (p. 20/21)

L'exclusion liée au logement est une urgence cruciale

Connaître les faits

Le sujet de l'exclusion liée au logement a jusqu'à présent été négligé par la recherche en Suisse. Il n'existait pas de données sur l'étendue réelle et le contexte de l'absence d'abri ou de logement dans toute la Suisse, notamment à Bâle-Ville. Une étude montre désormais que relativement peu de gens vivent dans la rue jour et nuit. Cependant, de nombreuses personnes n'ont pas leur propre logement, ou vivent dans des conditions inacceptables. Elles trouvent, par exemple, un logement chez des connaissances ou des amis, ou en hébergement d'urgence, et passent la journée dans diverses structures ou dans des lieux publics. Bien qu'un nombre considérable de personnes à faibles revenus disposent d'un bail, elles sont confrontées à des conditions d'hébergement précaires et insalubres. Les résultats de l'étude montrent clairement que le sujet de l'exclusion liée au logement nécessite une approche globale. Celle-ci doit comprendre l'absence de logement, les conditions de vie précaires, le cadre de vie et les besoins actuels des personnes touchées. Tout comme les personnes touchées, les organismes scientifiques, politiques et opérationnels doivent être inclus dans la réflexion.

L'étude a été menée par la Faculté de travail social de l'École supérieure de sciences appliquées du nord-ouest de la Suisse (FHNW) sous la direction des professeurs Dr Matthias Drilling et Dr Jörg Dittmann, de l'Institut pour la planification sociale, le changement organisationnel et le développement urbain. Les données se basent sur l'enquête auprès des personnes touchées et des experts, un recensement, une analyse statistique et d'autres informations.

Le client était la Christoph Merian Stiftung (CMS). En conséquence, il existe désormais des chiffres concernant le nombre de personnes réellement touchées par le manque d'abri et de logement à Bâle-Ville. L'étude fournit davantage d'informations sur le cadre de vie et les besoins actuels des personnes sans logement, et fournit des recommandations sur la manière d'améliorer leur situation. « (Auc)un logement? », la présente publication de la Christoph Merian Stiftung, résume les principales conclusions de l'étude et indique les principaux domaines d'intervention qu'en retire la Christoph Merian Stiftung pour les années à venir. En défendant et en donnant la parole aux personnes « sans domicile », elle honore l'engagement du fondateur à « atténuer les difficultés et le malheur » et à « promouvoir le bien-être des personnes ».

L'étude « Absence d'abri, exclusion liée au logement et précarité. Ampleur, profils et besoins dans la région de Bâle » de la FHNW est disponible en allemand à l'adresse suivante : www.cms-basel.ch (dans la partie « Medien » sous « Publikationen »). La publication « (Auc)un logement? » est également disponible ici.